

Le Petit Journal



Bureaux: rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS.... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO: CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS.... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Lundi 17 Octobre 1870

NOUVELLE VICTOIRE DES PARISIENS

13 OCTOBRE 1870

Nous disions hier, en rendant compte de la belle et heureuse sortie générale du 12 octobre, qui a dégagé les abords de Paris à l'Ouest, au Nord et à l'Est :

« Il ne reste plus que les positions du Sud à enlever : Thiais, Chevilly, l'Hay, Villejuif, tout ce revers du plateau de Châtillon qui a été, à plusieurs reprises, vivement disputé. »

Les Parisiens n'ont pas voulu laisser leur œuvre inachevée.

Le 12, ils avaient délogé les Prussiens de Meudon, de Pierrefitte, de Stains, de Dugny, de Bobigny, de Joinville, de Cutral.

Le 13, ils ont fait converger toutes leurs forces vers le Sud, afin de chasser l'ennemi des formidables positions qu'ils occupent.

Ils n'ont pas complètement atteint ce but, mais leur sortie n'en a pas moins été victorieuse. Voici la dépêche qui relate ce fait d'armes :

Tours, 13 octobre.

Un très-beau combat a été livré le 13, entre Bagneux et Châtillon.

L'ennemi a subi des pertes considérables.

Les gardes mobiles de la Côte-d'Or et de l'Aube se sont admirablement conduits.

M. de Dampierre, commandant le bataillon de la garde mobile de l'Aube, a été tué glorieusement.

Les batteries prussiennes ont été démontées.

Nos troupes sont rentrées le soir dans leurs lignes avec un ordre magnifique, exécutant le plan concerté.

Les marins du fort de Montrouge ont été remarquables en couvrant la retraite.

Le tir des canons des forts de Montrouge, de Vanvres et d'Issy, a été admirable.

Le château de St-Cloud est brûlé.

Paris est excité plus que jamais par le patriotisme.

Une grande revue de la garde nationale a été passée. L'enthousiasme était à son comble.

Le gouvernement de la défense nationale a été acclamé.

LE SIÈGE DE PARIS

Tours, 15 octobre.

Les lettres de Paris du 11 résument la situation et font pressentir les événements importants qui se sont produits les 12 et 13 octobre. Voici ces indications :

De nombreux mouvements de troupes prussiennes ont lieu dans la direction du sud. Par précaution, des troupes mobiles ont été envoyées du même côté. Des troupes ont été envoyées aussi sur d'autres points.

Le conseil de guerre a jugé aujourd'hui les déserteurs de Châtillon. Cinq ont été condamnés à mort. La séance continue.

Hier soir, le bruit a couru que les bataillons de Flourens allaient faire une nouvelle manifestation pour la commune de Paris. Plusieurs bataillons de garde nationale sont allés sur la place de l'Hôtel-de-Ville pour repousser cette manifestation, qui n'a pas eu lieu.

On assure que l'état-major de la garde nationale est décidé à ne plus tolérer la réunion de cinq bataillons en une légion sous les ordres de Flourens.

Aucun ballon n'est parti le 11, le vent n'étant pas favorable.

Un convoi de douze voitures, chargées de légumes secs, a été pris aux Prussiens du côté de Châtillon.

Le général américain Burnside est parti hier pour le quartier général prussien. On dit qu'il reviendra et on croit plus que jamais qu'il y a des pourparlers officieux; seulement le peuple de Paris est énergiquement opposé à toute paix basée sur une cession de territoire ou l'humiliation de la nation.

Un décret du gouvernement ordonne de fonder l'argenterie de la liste civile pour la convertir en monnaie.

La fabrication de canons d'un très-fort calibre est activement poussée. On en fait qui pèsent à 9,000 mètres.

Il y a une vive impatience causée par l'inactivité des Prussiens. On croit qu'ils préparent quelque attaque formidable.

Rente, 53,15; Emprunt, 55; Italien, 50,75; Foncier, 850.

On parle d'un convoi de 1,500 bœufs qui aurait été détourné du camp Prussien et ramené dans Paris. Par une ruse assez fréquente, les troupeaux de bœufs ayant toujours un chef quadrupède qu'ils suivent avec une docilité et une confiance que les créatures raisonnables devraient imiter, on a réussi à faire entrer dans une autre sentier que celui qui conduisait au campement les conducteurs à cornes; les autres ont suivi, et les coups de feu des avant-postes prussiens qui se voyaient ravir leur proie n'ont servi qu'à accélérer la course des déserteurs qui sont venus finalement se réfugier à Paris, où leur patriotisme les guide.

Ce serait au-delà de Vincennes que se serait passé ce fait, que l'on dit être exact, et qui, dans tous les cas, et à l'éloge des animaux.

On annonce, dit la France, l'arrivée de deux délégués spéciaux du Gouvernement de Paris, chargés d'instructions pour M. Gambetta.

LES BALLONS

Chaumont, 15 octobre.

M. de Kératry, préfet de police, parti en ballon de Paris le 14, est tombé ce matin, à onze heures, à Bar-le-Duc (Meuse).

Il a échappé aux poursuites de l'ennemi, et a été blessé légèrement à la tête par suite d'une chute vertigineuse.

On pense que M. de Kératry se rend à Tours.

Jusqu'à ce jour, les ballons sont partis de Paris et sont venus nous apporter des nouvelles du siège, mais aucune expédition aérienne n'a été tentée pour aller porter à Paris l'assurance que la province s'organise pour lui porter secours.

On sait que des achats importants de soieries ont été faits à Lyon, à l'effet de construire à Tours un ballon.

Nous croyons savoir que le ballon est en bonne voie, et qu'on profitera d'un vent favorable pour tenter d'aller à Paris.

DERNIÈRES NOUVELLES

Bâle, 16 octobre.

Un combat s'est livré à Guebwiller (30 kilomètres nord-ouest de Mulhouse); le résultat est inconnu.

Un corps de landwehr est attendu à Carlsruhe, d'où il sera dirigé sur le Haut-Rhin.

LA SITUATION

Tous les mensonges de M. de Bismark sont impuissants à déplacer la responsabilité de la guerre actuelle.

Elle retombe toute entière sur la Prusse qui, depuis 1866, attendait une occasion favorable à ses projets.

Dévorés d'ambition, le roi Guillaume et M. de Bismark, n'étaient pas satisfaits de leurs conquêtes en Allemagne; ils ne leur suffisait pas d'avoir confisqué le Sleswig, amoindri l'Autriche, escamoté l'autonomie des petits états allemands, ils voulaient encore détruire la redoutable ennemie de toutes les scélératesses, nous voulons dire la France.

Guettant traitreusement, dans l'ombre, ils ont profité des fautes et de l'incurie du gouvernement impérial; ils le savaient faible, désorganisé, agonisant, tandis qu'ils étaient puissamment armés et disciplinés; ils se sont jetés sur la France, comme la bête fauve sur une proie facile à saisir.

Ils ont eu l'habileté de faire déclarer la guerre par la France, cela est vrai; mais il n'est pas en Europe un homme de bon sens qui accepte cette déclaration comme un acte d'agression de notre part.

Harcelés, fatigués, humiliés, nous ne pouvions plus supporter la morgue hautaine des Prussiens; malgré les avertissements de M. Thiers et des députés de la gauche, nous criant: la France n'est pas prête; Nous avons tous repoussés les insultes des Prussiens avec une exaltation indignée.

Eh bien, non, nous n'étions pas prêts. Nous n'avions ni armes, ni munitions, ni rien.

L'empire a subi le châtimement de ses fautes; il est tombé dans un désastre sans exemple dans l'histoire.

Mais l'empire mort, la France vit.

Battue, envahie, pillée, dévastée, elle ne se rend pas. Les malheurs relèvent son courage au lieu de l'abattre. Elle est prête à tous les sacrifices, et puisqu'on l'oblige, elle fera la guerre d'extermination.

On ne tue par la France, messieurs les Prussiens, la France républicaine et libre, la France régénérée par la mauvaise fortune!

Puisque vous n'avez pas voulu comprendre qu'après avoir secoué et rejeté le manteau de honte dont l'empire l'avait couverte, la France pouvait demander et accepter la paix, il faut que vous sachiez qu'aujourd'hui elle combattra jusqu'au dernier homme.

Toujours et partout vous nous y trouverez pour démentir vos mensonges. C'est ce que vient de faire pour la dixième fois le gouvernement ainsi qu'il résulte de la dépêche suivante :

Tours 15 octobre.

« Une circulaire du délégué de M. le ministre des affaires étrangères, en date du 8 octobre, réfutant les arguments de M. de Bismark, établit, par des preuves historiques, que la France libérale n'ayant aucune velléité de conquête, ne combattit jamais la liberté et l'unité de l'Allemagne. »

« Une circulaire du 10 octobre, dit que les prétentions prussiennes démontrent que la Prusse veut réellement réduire la France au rang de puissance du second ordre. »

N'interventions pas les rôles, s'il vous plaît!

Vous êtes les envahisseurs; vous êtes les insulteurs; vous êtes les pillards; vous faites la guerre comme des bandits; nous vous traquerons comme des bêtes fauves; nous emploierons contre vous le fer, le feu, le poison; mais nous ne voulons pas que l'histoire puisse nous marquer de son stigmate vengeur.

Le désespoir excuse tout. L'ambition effrénée, même lorsqu'elle réussit dans ses entreprises, ne saurait être glorieuse.

Quoi qu'il arrive, messieurs les Prussiens, l'honneur de la campagne de 1870 restera à la France.

L. MAUREMONT.

MESURES DE SALUT PUBLIC

Un décret du 14 octobre porte que sera traduit devant un conseil de guerre tout chef de corps ou de détachement qui se sera laissé surprendre par l'ennemi ou qui se sera engagé sur un point où il ne soupçonnait pas la présence de l'ennemi.

LA DÉFENSE NATIONALE

FABRICATION DE CARTOUCHES

La délégation du Gouvernement de la défense nationale,

Considérant que, dans les circonstances actuelles, il importe de développer le plus activement possible, la fabrication des cartouches pour le service de la guerre;

Considérant que le ministère des travaux publics, avec les deux corps d'ingénieurs dont il dispose, peut prêter, sous ce rapport, le concours le plus efficace à l'administration de la guerre; que déjà des mesures ont été prises par les ingénieurs en chef des ponts et chaussées de plusieurs départements pour l'établissement immédiat d'ateliers destinés à la fabrication des cartouches, et qu'il convient de mettre sans délai ces mesures à exécution;

Vu le règlement général du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique;

Sur le rapport du ministre des travaux publics;

Décète :
Article premier. — Le ministre des travaux publics fera établir immédiatement, par les soins des ingénieurs des ponts et chaussées ou des mines, dans tous les départements où la nécessité en sera reconnue par le ministère de la guerre, des ateliers pour la fabrication des cartouches à balles, modèle de 1866.

Art. 2. — Un crédit de cinq millions de francs est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1870, pour les dépenses à faire en vertu de l'article précédent.

Ce crédit sera inscrit au budget extraordinaire du ministère, à un chapitre spécial, sous le numéro 20.

Art. 3. — Il sera rendu un compte général de l'emploi du crédit ouvert par l'article précédent.

Art. 4. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret. Fait à Tours, le 13 octobre 1870.

(Suivent les signatures.)

LA GENDARMERIE

La délégation du Gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'il y a, dans la gendarmerie, des candidats au grade de sous-lieutenant qui n'obtiennent d'avancement que difficilement, en raison de la rareté des vacances dans leur arme ;

Considérant que, pendant la durée de la guerre, il importe d'utiliser, pour faire des officiers, tous les militaires ayant les services et l'instruction voulus ;

Sur le rapport du ministre de la guerre par intérim,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Pendant la durée de la présente guerre et par dérogation à l'article 56 de l'ordonnance du 16 mars 1838, relatif aux changements d'armes, il pourra être nommé au grade de sous-lieutenant, dans les corps d'infanterie, des sous-officiers pris dans l'arme de la gendarmerie et proposés pour l'avancement.

Art. 2. — Le ministre de la guerre par intérim est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Tours, le 10 octobre 1870.

L'APPROVISIONNEMENT.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale, délégués pour représenter le Gouvernement et en exercer les pouvoirs ;

Vu les décrets des 12 et 16 septembre 1870 ;

Vu l'article 34 de la loi du 17 décembre 1814 ;

Vu l'ordonnance du 18 janvier 1817 ;

Vu le décret du 21 août 1870 ;

Considérant que dans les circonstances présentes il est nécessaires d'une part, d'empêcher le ravitaillement de l'ennemi, d'autre part, d'assurer l'alimentation du pays ;

Considérant que des mesures partielles et locales ont été déjà prises à l'effet d'atteindre ce but, spécialement sur la frontière de terre de Dunkerque à Lans-le-Bourg et sur la frontière de Saint-Valéry à Dunkerque ;

Considérant que ces mesures sont insuffisantes et ne répondent plus aux nécessités de la situation ;

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Sont prohibés sur toute l'étendue de toutes les frontières de la République, la sortie, la réexportation d'entrepôt et le transit des bestiaux de toutes sortes, des viandes, des grains, des farines alimentaires de toutes sortes, du son et du fourrage.

Art. 2. — Les ministres de l'agriculture et du commerce, et des finances sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui aura son effet à partir du jour où la publication en sera faite par les préfets de la manière prescrite par l'ordonnance du 18 janvier 1817.

Fait à Tours, le 12 octobre 1870.

(Suivent les signatures).

M. Gaston Tissandier, l'un des hardis aéronautes qui sont partis de Paris en ballon, nous adresse de Tours l'intéressant article suivant :

LES PRUSSIENS EN BALLON

Un journal anglais affirme que le passage continu de ballons au-dessus des lignes ennemies, commence à singulièrement agacer les Prussiens. L'arrivée de M. Gambetta à Tours, par voie aérienne, a dû mettre le comble aux tourments de l'armée de Bismarck. Ces messieurs espéraient investir Paris ; ils ne doutaient pas que l'air serait la route que les Parisiens sauraient prendre pour se masquer des canons d'acier et des fusils à aiguille ; ils oublièrent que l'empire de l'atmosphère a été conquis par des Français, par le génie des Montgolfier !

Quand un ballon passe au-dessus de leur tête, les Prussiens leur tirent le canon et lui lancent des balles. Sans doute ils veulent saluer les aérostats par des salves de réjouissance, car ils n'ont pas la folle prétention d'atteindre des hauteurs de trois ou quatre mille mètres, en ligne verticale, de baten haut.

Mes amis Duruof, Mangin et moi (Nadar n'est pas sorti de Paris, comme l'ont affirmé à tort quelques journaux), nous avons été ainsi accueillis en passant, au-dessus des camps prussiens.

Les soldats de Guillaume m'ont tiré une cinquantaine de coups de fusil quand je planais, le 30 septembre, seul, dans le

petit ballon le *Céleste*, à 1,500 mètres au-dessus de Versailles.

Je me suis contenté de répondre par une pluie d'imprimés, où l'on disait aux Allemands qu'ils étaient bien naïfs et bien sots de ne pas chasser un vieux roi qui les conduisit à leur perte, et je me trouvais le plus heureux des mortels en voyant, au bout de ma lunette, les efforts impuissants de mes adversaires.

J'espère bien me procurer bientôt encore ce délicieux spectacle, quand je serai en mesure de retourner à Paris par le même chemin aérien, où l'on ne craint pas les mauvaises rencontres.

Les Prussiens ne sachant comment attaquer les ballons, veulent construire, disent les feuilles anglaises, des aérostats qu'ils lanceraient à la poursuite des nôtres.

L'idée n'est guère pratique ; mais, quoi qu'il en soit, nous serions heureux de voir à l'œuvre nos ennemis. Nous les attendons de pied ferme dans la nacelle de nos ballons, trop heureux d'inaugurer les combats aériens, et de prouver que l'air appartient surtout à la France, la patrie des aérostats. Les plus grands aéronautes sont nés dans notre pays, mais les Prussiens n'ont jamais tenté l'air dans ces merveilleux véhicules.

Les Anglais ont eu Green, le célèbre voyageur aérien, les Américains ont Wels, les Italiens ont eu Zambecari, qui a trouvé une mort glorieuse en tombant avec sa nacelle dans l'Atlantique. Mais les Prussiens et les Allemands n'ont jamais eu d'aéronautes.

Ces soldats trapus et épais se tiennent à terre ; ils n'ont jamais su lancer dans l'atmosphère le léger aérostas. — Nous les attendons de pied ferme, au milieu des nuages, s'ils osent s'y élever, et nous accepterons le combat avec confiance, s'il se présente. Mais dans les plages infinies de l'air, dans ces vastes solitudes éthérées, où planent les nuages, il n'y a plus de bois ni de forêt où l'on puisse se cacher traitreusement ; il n'y a que des vapeurs diaphanes, assez transparentes pour laisser entrevoir les ruses grossières et deviner les surprises.

Les Prussiens en ballon ne sont pas à craindre !

Gaston TISSANDIER.

LES COMBATS D'ORLÉANS

L'ennemi n'est pas parvenu à entrer à Orléans sans essuyer une vive résistance.

Voici une série de dépêches recueillies dans les journaux du Loiret et de Loiret-Cher relatives aux événements qui ont précédé la prise d'Orléans :

Chartres, 10 octobre 1870, 10 h. 25 m. du matin.

Il est passé hier, 8 heures du matin à 4 heures du soir, de Méronville à Janville, corps prussiens, artillerie infanterie, cavalerie, d'environ 40 mille hommes.

Malesherbes, 10 octobre 1870.

Malherbes très-faiblement défendu par francs-tireurs.

Prussiens continuent à marcher sur Etampes. On entend le canon un peu au nord de Pithiviers. Communication avec ce poste interrompue. Ligne isolée.

Bellegarde, 10 octobre 1870.

Sur bruit d'arrivée grandes forces prussiennes, nos troupes abandonnent Pithiviers et se replient sur la forêt.

Deux mille mobiles arrivés déjà à Bellegarde. On annonce que de l'infanterie et de la cavalerie prussienne seraient rentrés à Pithiviers.

Ce dernier bruit sous toutes réserves.

Artenay, 10 octobre 1870.

Un engagement commencé ; nos troupes se rangent en bataille à 3 kilomètres d'Artenay, entrent en ligne de dragons, hussards et cuirassiers. Les chasseurs à pied se portent en avant par la voie d'artillerie.

Ennemi sans pouvoir évaluer sa force.

Chartres, 10 octobre 1870, 4 h. 12.

Près Dreux, à Chérisy, vers une heure, nouvelle attaque des Prussiens : six escadrons, deux régiments d'infanterie, une batterie d'artillerie ; en ce moment, vive fusillade de Chérisy en feu. Résistance énergique. Plaines de la Beauce, près Voves, incendies allumés par éclaireurs prussiens.

Jouy, 10 octobre 1870.

Le canon a été entendu depuis huit heures jusqu'à deux heures et demie dans la direction de Nogent-le-Roi et de Dreux. Nous distinguons du haut de la vallée une épaisse fumée dans la même direction.

Châteaudun, 10 octobre, 8 h. 50, soir.

35 cavaliers prussiens environ sont venus jusqu'à Jallans, à 3 kilomètres de Châteaudun ; ils se sont repliés devant garde nationale et francs-tireurs ; ces éclaireurs font partie d'un corps de cavalerie de 2,000 hommes, qui occuperait Orgères, avec artillerie. Nous allons être attaqués probablement demain par forces supérieures ; envoyez-nous des renforts de suite si c'est possible. Répondez d'urgence. On a entendu le canon toute la journée, direction de Janville et Artenay.

Vendôme, 10 octobre 1870, 10 h. 25, soir.

On connaît le lieu où campent les 40 cavaliers prussiens qui ont été vus à Châteaudun ce soir, vers trois heures ; les francs-tireurs sont partis pour les surprendre.

Chartres, 10 octobre.

Aujourd'hui vers une heure, les Prussiens ont dirigé une nouvelle attaque contre Chérisy, près de Dreux. L'ennemi, qui avait deux escadrons de cavalerie, deux régiments d'infanterie et une batterie d'artillerie, a rencontré une énergique résistance de la part des habitants, qui se sont barricadés dans les rues. A six heures, l'ennemi a été repoussé. Toutefois l'artillerie prussienne a conservé ses positions. Une partie de Chérisy était en feu. Les hameaux de Charleville, la Ménagère et Bressard brûlaient ; ces incendies ont été allumés sur divers points par des éclaireurs prussiens dans les plaines de la Beauce qui avoisinent Voves.

Nous n'avons pas encore reçu de relation détaillée sur la prise d'Orléans.

PAUVRE EMPEREUR

Sous ce titre, nous lisons dans le *Progrès* :

On nous communique la copie d'une lettre qui vient d'être adressée à M. Pietri, secrétaire particulier de Napoléon III à Wilhelmshöhe. Cette lettre a trait à la fortune personnelle du ci-devant empereur. Nous ne sommes pas en mesure de vérifier l'exactitude de ses énonciations ; mais elles ont un caractère de précision qui nous a frappé et qui frappera sans doute le lecteur.

En voici le fragment important :

Vous osez dire, monsieur, que votre Sire n'a pas un centime placé dans les fonds étrangers. — Je vais vous démontrer, par les chiffres, que vous n'êtes pas instruit, ou que vous dissimulez la vérité.

La position que j'ai occupée à Paris me permet de parler savamment des finances de Louis-Napoléon Bonaparte, et je ne crains pas d'être démenti par son trésorier, M. Thelin, fort honnête homme du reste.

Voici les placements à l'étranger de Louis-Napoléon Bonaparte :

En 1854 chez Baring frères, à Londres.	4 millions
1855 à la banque of Victoria, Londres.	6 m.
1856 chez Kindlet et Ce à Vienne.	3 m.
1860 chez J.-B. Jecker et Ce au Mexique.	14 m.
1863 sur l'emprunt tunisien.	3 m.
1864 Sur l'emprunt ottoman.	5 m.
1856 A New-York, sur hypothèque, par l'entremise de Brown frères.	10 m.
1867 Sur l'emprunt russe, par l'entremise de Funder et Cie et de Plitz, banquier à Saint-Petersbourg.	6 m.
1869 L'impératrice a acheté en son nom une propriété près de Santander, par l'entremise de Don Trupita, pour	3 m.
1870 La même a acheté une propriété à Alcoy, près Alicante, pour	2 m.
A Amsterdam, placé chez Berg von Dussen, pour achat de divers titres	7 m.
Total.	63,000,000

(Soixante-trois millions.)

C'est à vous, monsieur, de nous dire à présent combien votre maître a placé sur les fonds français. Quant à moi, je ne connais qu'une inscription de rente au profit d'une petite dame ; mais je n'en dirai pas le chiffre ni le nom de la bénéficiaire.

Recevez, etc.

1^{er} octobre 1870.

MAX POL.

NOUVELLES DE LYON.

REVUE DE LA GARDE NATIONALE

Hier dimanche, par un magnifique soleil, eu lieu la revue de la garde nationale de Lyon, non au Grand-Camp, comme on l'avait annoncé d'abord, mais dans l'intérieur de la ville.

A une heure M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, ayant à sa droite M. Alexandre, général de la garde nationale, et à sa gauche le chirurgien en chef de notre milice citoyenne, et suivi d'un nombreux cortège composé de l'état-major de la garde nationale, sortait de l'hôtel de ville.

M. le préfet était en costume de ville.

Au premier rang du cortège, on remarquait M. le colonel Métra et les chefs de bataillon Vincent et Vêrat.

M. Hénon, maire de Lyon, était au milieu du cortège.

M. Challemel-Lacour a passé d'abord en revue les francs-tireurs massés sur la place des Terreaux et dans la rue d'Algérie.

Arrivé sur le quai de Saône, il a passé devant les fronts de la garde nationale depuis le pont de la Feuillée jusqu'à la rue Louis-le-Grand.

Ensuite il a pénétré dans le carré des troupes formées tout autour de la place Bellecour. Cette place, dont la situation merveilleuse est unique au monde, avec son couronnement de montagnes, offrait un aspect admirable.

Le soleil inondait de ses chauds rayons et faisait resplendir les uniformes et les armes.

Le corps de troupes était composé de sapeurs-pompiers, de l'artillerie de la garde nationale, des gardes à cheval, du génie.

Tout autour, sur les contre-allées la foule se pressait et, comme aux grands jours du marché Castellane, les toits du café Doré et des corps-de-garde étaient couverts de curieux.

Le cortège a fait le tour de la place ; reprenant ensuite la rue Louis-le-Grand, il s'est rendu, par les quais de Saône, jusqu'à la place Napoléon, qui était couverte de bataillons de la garde nationale.

La revue a été terminée par les quarts du Rhône, où les bataillons étaient en rang jusqu'à la statue de Suchet.

Partout sur leur passage, M. Challemel-Lacour et le général Alexandre ont été salués par les cris unanimes de : *Vive la République !*

Vive la République ! C'est, en effet, le cri de ralliement de tous les patriotes.

Unissons-nous tous dans une même pensée : Chasser l'ennemi, et pour obtenir ce résultat, évitons tous les dissentiments, et ne donnons pas prise à la discorde.

C'était hier un fête vraiment patriotique et grave, et non une simple parade : point de drapeaux ni d'oriflammes ; des citoyens résolus à opposer à l'ennemi une vigoureuse résistance.

Les gardes nationaux de Lyon ont prouvé par leur mâle attitude et par leur fermeté sous les armes que, si le jour du danger venait, ils feraient leur devoir courageusement au cri de ralliement de : *Vive la République !*

Retiré à 3 heures 1/4 à l'Hôtel-de-Ville par la rue Puits-Gaillot et la place des Terreaux, M. le préfet Challemel-Lacour a réuni en cercle, au milieu de la grande cour de l'Hôtel-de-Ville, le corps d'officiers de l'état-major de la garde nationale qui l'accompagnait, et leur a adressé cette courte allocution, dont nous garantissons, sinon le texte, du moins le sens :

Messieurs,

Permettez-moi de vous témoigner, tout d'abord, ma satisfaction, et de vous adresser quelques paroles de remerciement.

La revue que nous venons de passer ensemble est un de ces spectacles faits pour relever le courage et raffermir la confiance.

Si l'ennemi ose s'attaquer à Lyon, on peut être assuré qu'il n'y trouvera pas un peuple sans défense, mais des défenseurs armés et décidés à se défendre jusqu'à la mort.

(Où ! où ! bruyantes acclamations.)

L'histoire enregistrera plus tard et personnellement vous le direz, l'aventure de ce peuple livré sans défense à l'ennemi tel qu'un Samson tordu.

La seule tristesse que j'aie éprouvée dans cette belle journée, c'est la conviction que si les hommes ne manquent pas, les armes manquent encore.

Mais si les vents contraires ne font pas échouer le vaisseau qui nous apporte d'Amérique des trésors en armes et en munition avant la fin du mois, ou à la fin du mois au plus tard, nous recevrons cinquante mille fusils, à l'aide desquels notre cité sera invincible.

Veillez, messieurs, transmettre ces paroles de confiance et d'espoir à la garde nationale, et attendant que je les lui fasse connaître moi-même dans une proclamation que je vais rédiger.

Des cris unanimes de *Vive M. le préfet, vive la République*, ont accueilli ces paroles.

M. l'officier de paix du quartier de la Guillotière nous fait connaître, pour que le public soit mis en garde, la circulation de pièces fausses, dont voici le signalement :

Pièces de 5 francs en alliage, imitant parfaitement l'argent, très-nettement frappées. Elles sont à l'effigie de Napoléon et portent le millésime de 1869. Le cordon est très-net aussi. Elles ont un son argentin qui les rend d'autant plus difficiles à reconnaître.

LES MISÉRABLES

Drame tiré du roman de Victor Hugo. Première représentation, à Lyon, le 15 octobre 1870.

Nous les avons revus, ils ont défilé devant nous, dans seize longs tableaux, les Jean Valjean, les Myriel, les Javert, et aussi les Fantine, les Cosette, les Eponine et les Gavroche, tous ces types si vrais et pourtant si bizarres auxquels nous avait familiarisé le roman célèbre d'où a été tiré le drame.

Nous les avons salués, un à un, au passage, ainsi que de vieilles connaissances, tous ces personnages aimés, et, lorsque quelque détail important, quelque chapitre oublié dans l'arrangement de la pièce menaçait d'en rendre l'action diffuse, notre mémoire nous fournissait aussitôt le trait d'union absent, et, pour nous, le drame suivait régulièrement son cours.

Mais en a-t-il bien été de même pour les spectateurs moins initiés que nous à l'épopée du maître ?

Le défaut de toutes les pièces tirées d'un roman, c'est le manque de suite, le décousu, nous le savons, mais les arrangeurs des *Misérables* ont peut-être abusé quelque peu du droit qu'ils avaient à cette imperfection.

Ainsi, pour ne leur adresser qu'une critique, nous leur demandons pourquoi, contrairement à toutes les règles de l'art dramatique, ils ont négligé de nous présenter leur héros Jean Valjean, et de nous le rendre sympathique, dès avant sa première apparition sur la scène, en nous faisant connaître pour quel motif pueril et malheureux avait été jeté au bagne. Certes, le chapitre du pain volé est assez touchant et valait bien la peine de n'être point éliminé.

De tels oublis nuisent au succès d'une œuvre, et l'on pourrait à bon droit appliquer à ceux qui les commettent ces derniers vers d'une fable de notre Florian :

Il n'avait oublié qu'un point :
C'était d'éclairer sa lanterne.

Quoi qu'il en soit, le public a paru prendre grand plaisir à la représentation des *Misérables*, et, grâce à l'excellente interprétation de la plupart des rôles, les braves artistes sociétaires tiennent avec ce drame une série de représentations fructueuses.

M. Victor Genin, l'ancienne gloire lyonnaise, s'est surpassé dans le rôle de l'évêque Myriel. La tenue, la voix, la tête, comme on dit en argot de coulisses, tout est irréprochable. C'est là une création qui honore, à tous égards, l'excellent comédien. Le rôle, par malheur, n'a qu'un seul tableau, mais c'est le plus intéressant et de beaucoup le mieux joué.

M. Harville donne au personnage de Javert une très-bonne couleur. C'est bien là cet agent de police fanatique et brutal, imaginé par le poète. Le succès de l'artiste-interprète a donc été complet, et ce n'est que justice.

M. Paul Boudois a lutté avec tout son talent, qui est très-grand, contre les écrasantes difficultés d'un rôle mal fait, celui de Jean Valjean. Le public, qui aime fort ce vaillant artiste, lui a tenu compte de ses efforts en le couvrant d'applaudissements chaleureux, auxquels nous ne pouvons que nous associer.

Du côté des dames, MMes Matz-Ferrare (Eponine), Louise Fleury (Fantine), Dalloca (Sœur Simplice), et Lamy (Gavroche), sont surtout remarquables, mais l'ensemble est en tous points satisfaisant, de même que la mise en scène, et tout le monde a fait vaillamment son devoir.

G. DANGELLE.

LA VILLE DE STRASBOURG

Voici le texte du décret qui ordonne l'érection d'un monument commémoratif de la défense de Strasbourg :

Le Gouvernement de la défense nationale, Considérant que la noble cité de Strasbourg, par son héroïque résistance à l'ennemi pendant un siège meurtrier de plus de cinquante jours, a resserré les liens indissolubles qui rattachent l'Alsace à la France ;

Considérant que, depuis le commencement du siège de Strasbourg, la piété nationale de la population parisienne n'a cessé de prodiguer autour de l'image de la capitale de l'Alsace les témoignages du patriotisme le plus touchant et la plus ardente reconnaissance pour le grand exemple que Strasbourg et les villes assiégées de l'Est ont donné à la France ;

Voulant tout à la fois perpétuer le souvenir du glorieux dévouement de Strasbourg et des villes de l'Est à l'indivisibilité de la République et du généreux sentiment de la ville de Paris.

DÉCRÈTE :

Article 1er. — La statue de la ville de Strasbourg, qui se trouve actuellement sur la place de la Concorde sera coulée en bronze et maintenue sur le même emplacement, avec inscription commémorative des hauts faits de la résistance des départements de l'Est.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Paris, le 2 octobre 1870.

Les membres du Gouvernement de la défense nationale,

Général TROCHU, Jules FAVRE,
E. ARAGO, Jules FERRY,
GAMBETTA, GARNIER-PAGÈS,
PELLETAN, ERNEST PICARD,
ROCHEFORT, Jules SIMON.

LES MARINS FRANCS-TIREURS

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

Nous recevons communication d'une lettre adressée à M. Esquiros, au sujet de l'organisation du corps de marins francs-tireurs qui se chargerait de la défense des rives de la Saône et du Rhône, ainsi que de l'installation de canonnières, chaloupes et bateaux à vapeur plats entre Chalon et Lyon, sur la Saône, et en dessous de Lyon, sur le Rhône. La marche d'un corps d'armée se dirigeant pro-

bablement sur Lyon, donne un haut intérêt au projet soumis à l'autorité par un marin qui a fait ses preuves et qui a grandement contribué à l'organisation des canonnières de la Seine et de la Marne. Nous avons déjà dit un mot de ce projet, mais la lettre que voici indiquera plus nettement encore ce dont il s'agit :

Antibes, 9 octobre :

Le jeudi 22 septembre dernier, revenant de Dunkerque à Paris, j'eus l'honneur de vous remettre un projet de formation d'une légion provençale de 500 hommes, bons chasseurs et bons marcheurs, ayant pour but de maintenir journellement, coûte que coûte, les relations ministérielles entre Tours et Paris, cerné par l'ennemi.

Depuis plus de quinze jours, votre silence d'abord, et ensuite une grave indisposition, m'ont empêché de donner suite à ce projet. Les événements qui se sont précipités depuis près de trois semaines peuvent faire que, malgré son incontestable utilité, la création du corps franc que je proposais d'organiser n'ait plus sa raison d'être.

Mais d'autres circonstances toutes récentes donnent lieu à mettre sans retard à exécution le nouveau projet dont j'ai l'honneur de vous parler aujourd'hui. Ce projet, dont vous apprécierez l'opportunité, rentre tout à fait dans mes connaissances spéciales et pratiques de marin et de voyageur, habitué depuis longues années à la guerre meurtrière des guerillas, par maint combats avec les cannibales de l'Océanie et diverses tribus en Orient.

A la suite de la prise de l'héroïque Strasbourg, l'ennemi marche sur Lyon et envahit le Sud-Est de la France. Il s'agit, entre autres, de défendre contre les incursions de ces barbares pillards du Nord les rives de la Saône, depuis Lyon jusqu'à Chalon, au moyen de 15 à 20 canonnières à vapeur, montées chacune par 50 à 60 marins. D'autres canonnières, d'autres marins défendront, s'il y a lieu, les rives du Rhône au-dessous de Lyon.

Un millier de hardis et excellents marins, montés sur des canonnières à vapeur, chaloupes à vapeur et petits bateaux à vapeur, tous bien armés, pourront se transporter à chaque instant du jour et de la nuit, vers les points menacés, feront un mal incalculable à l'ennemi, surprendront tous les pillards, protégeront les villes et villages au bord de la Saône jusqu'à 4 et 5 kilomètres dans l'intérieur, et de plus feront des attaques très-meurtrières contre tout corps d'armée ennemi qui camperait seulement quelques heures sur les bords de la Saône.

Le matériel d'armement et navigant se trouverait en partie à Toulon et Marseille, et en partie à Lyon. Les marins capitaines, officiers et matelots seraient recrutés en très-peu de jours sur les côtes de notre Provence et auraient pour auxiliaires les marins du Rhône et de la Saône.

Le temps presse : l'ennemi s'avance vers Lyon. Veuillez donc bien d'urgence, monsieur l'administrateur, au nom de notre chère patrie insultée et frappée jusqu'au cœur, par nos sauvages ennemis, donner suite à mon projet et me fournir les moyens de le mettre immédiatement à exécution. Pour cela, veuillez m'accorder de suite une commission spéciale, m'autorisant à faire un appel immédiat à mes anciens confrères et collègues les capitaines

marins, ainsi qu'à des maîtres et matelots. Veuillez en même temps vous entendre avec le ministère de la marine, et donner des ordres pour qu'on nous délivre à l'arsenal de Toulon ce que je désignerai comme utile et indispensable pour le matériel.

Enfin, ayez l'obligeance de vous entendre avec votre collègue le préfet de Lyon pour qu'il nous facilite à Lyon même les derniers détails de prompt organisation.

Pas de retard, je vous en supplie. La pays sait déjà qu'il peut compter sur l'énergie si connue de nos vaillants marins de commerce qui tous, capitaines, maîtres et matelots, ont appris pendant leurs trois et quatre ans de service à être bons canonniers et bons fusiliers. Je ne parlerai pas de la pique et de la hache d'abordage que nos marins savent manier avec plus de fureur, s'il est possible, que n'en ont nos meilleurs soldats avec leurs baïonnettes pourtant si légendaires.

En attendant une réponse décisive, favorable et prompt, je vous prie d'agréer mes bien respectueuses salutations et l'assurance de tout mon dévouement pour les intérêts de notre cher pays.

Votre bien dévoué serviteur,
Félix SICARD,
Ancien capitaine au long cours, consul de France à Bassorah.

Antibes, 9 octobre.

P.-S. — Je ne crois pas inutile de vous rappeler que, nommé consul de France à Bassorah, le 30 juillet dernier, et me trouvant encore à Paris lors de nos premiers désastres des 5 et 6 août, je demandai de suite au ministre des affaires étrangères un congé illimité pour contribuer de tous mes efforts à la défense du pays.

Je proposai immédiatement au ministre de la marine l'armement de canonnières sur la Seine et l'organisation de marine francs-tireurs. Mon programme a été presque entièrement adopté, à la suite de mon rapport au ministre et de mes entretiens avec l'amiral La Roncière chargé de la défense des forts de Paris.

Mon projet actuel pour ce jour est en quelque sorte la réédition de celui de Paris. Seulement il sera encore plus utile sur la Saône que sur la Seine.

Nous ne pouvons que recommander chaleureusement au Comité de défense l'adoption de ce système appelé, selon nous, à rendre de si grands services, et nous serions heureux de voir l'auteur de ce projet appelé dans le sein du comité afin de lui donner tous les éclaircissements nécessaires.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Le gouvernement de la défense nationale, vu la loi du 13 août 1770, et le décret du 10 septembre suivant, qui ont successivement prorogé d'un mois et trente jours les délais relatifs aux effets de commerce ;

Vu le décret du 3 octobre courant qui dispose que les prorogations ne seront pas applicables aux effets créés postérieurement au 14 de ce mois ;

Vu les avis des chambres de commerce et de divers tribunaux de commerce ;

Considérant que s'il est nécessaire dans l'intérêt du crédit de rentrer aussitôt que possible

Feuilleton du 17 Octobre 1870

LA ANNUNCIACIONE

AVENTURE DE MER

Au mois de juin 1813, partit de Toulon le brick de guerre le *Cuirassier*, transportant à Smyrne, avec toute sa famille, M. ***, consul français aux Echelles du Levant. Chargé moi-même d'une mission particulière, j'avais reçu un ordre d'embarquement sur le même bord.

Le *Cuirassier* était un joli bâtiment bien propre, bien coquet, ayant bonne tournure sous voiles et très-bon marcheur ; il était nécessaire qu'il fût ainsi, car la mer était convertie de vaisseaux anglais.

De plus, il avait été muni par le commandant B..., qui savait qu'il aurait des

dames à son bord, de toutes sortes d'objets de luxe et d'agrément. Dans la chambre, ornée avec un goût exquis, on voyait un superbe piano de Petzold et d'autres instruments de musique, qui faisaient un agréable contraste avec les trophées de sabres et de pistolets qui sont la décoration habituelle de cette pièce.

Nos repas, auxquels le capitaine invitait toujours quelques-uns de ses officiers, étaient servis avec toute la recherche qu'on aurait pu désirer à Paris.

Quand il faisait beau, nous passions la soirée à causer et à nous promener sur le pont, regardant le ciel bleu, la mer bleue, et respirant l'air parfumé de la mer Méditerranée. Quand le temps était froid ou sombre, on restait dans la chambre ; alors les dames faisaient de la musique, ou venaient s'asseoir avec nous autour du commandant, qui nous racontait des aventures de mer ou des combats contre les Anglais.

Ces soirées avaient pour moi un charme indicible, qui a gravé pour toujours dans ma mémoire cette traversée, la pre-

mière et la plus agréable que j'aie jamais faite.

Un lugubre incident, qui nous advint environ quatorze jours après avoir quitté Toulon m'empêcha de l'oublier.

L'empire français guerroyait alors contre toute l'Europe, et quoique le *Cuirassier* fût bien armé et l'équipage excellent, le commandant, d'après les instructions du ministre de la marine et des colonies, duc Décrès, avait ordre de toujours éviter l'ennemi, et de ne se battre qu'à la dernière extrémité, jusqu'à ce qu'il eût conduit à destination le consul de Smyrne.

En route, nous avions rencontré plusieurs bâtiments de guerre anglais ou russes ; mais de longs détours nous avaient mis hors de leurs atteintes. Enfin, depuis plusieurs jours, le mer semblait plus libre, et nous espérions regagner par la supériorité de notre marche tout le temps que nous avions perdu.

Le 20 juin, au soir, on venait de piquer neuf heures ; nous étions par le 2^e degré de longitude et le 37^e de latitude nord, à peu près à la hauteur d'Alger ; le temps était clair et assez beau ; mais une bise

carabinée qui venait de l'ouest avait forcé les dames de rester dans la chambre après le dîner ; le navire courait grand large, toutes voiles dehors, tout était en ordre.

Le commandant se mit à nous raconter son premier combat, celui de Trafalgar.

Il en était à la mort de Nelson, lorsque nous entendîmes en haut un bruit confus de voix et de pas : au même instant, l'aspirant de quart entra et annonça au capitaine que la sentinelle venait d'annoncer un grand navire.

Le capitaine interrompit sa narration pour monter sur le pont et regarder avec sa lunette le navire signalé.

C'était un grand bâtiment qui venait au vent, et qui marchait droit sur nous.

Le commandant emboucha son porte-voix.

— Tout le monde en haut !

C'est déjà fait.

— Branle-bas général partout !

Cela se fit en un clin d'œil.

Puis on lança les bonnettes ; aussitôt le navire donna un violent coup de tangage, comme s'il eût voulu fendre les ondes et entrer dans l'abîme, puis il se redressa

dans le droit commun, il est néanmoins indispensable de prendre en considération la position des débiteurs qui, sous l'empire des circonstances actuelles, ne peuvent satisfaire à leurs engagements;

Décret :

Art. 1. Tout acte de protêt et dénonciation de protêt pourront être faits à dater du présent décret, pour les effets de commerce dont l'échéance avait été prorogée.

Sur l'assignation en paiement, les tribunaux de commerce sont autorisés à accorder terme et délai, quand il apparaîtra que le défaut de paiement, pendant la durée de la guerre, ne provient pas de la faute du débiteur.

Art. 2. Pendant la durée de la guerre, les protêts, dénonciations et assignations seront enregistrés gratis.

Art. 3. Dans les arrondissements envahis, où la justice française est exercée, le juge peut accorder sursis au paiement d'un effet commercial, soit jusqu'à la fin de la guerre, soit jusqu'à une époque déterminée par le jugement.

Art. 3. Aucun protêt ni acte quelconque de poursuite ne peut être fait contre les défenseurs de la patrie pendant la durée de la guerre.

Art. 5. Par une mesure exceptionnelle, cinq jours sont accordés à compter de l'échéance pour faire l'acte de protêt des effets de commerce échus jusqu'à ce jour ou qui viendront à échéance jusques et y compris le 31 octobre courant. Les délais fixés par les articles 166 et 167, et la déchéance déclarée par l'article 168 du Code de commerce ne courront qu'à dater du jour du protêt.

Fait à Tours en conseil du gouvernement, le 13 octobre 1870.

M. Léon Gambetta, ministre de l'intérieur, vient de recevoir de Saint-Louis, une traite de 2,200 dollars (11,550 fr.), produit de diverses collectes organisées au profit des victimes françaises de la guerre, par un groupe de citoyens américains.

L'envoi d'autres fonds, recueillis dans le même but, est annoncé.

C'est avec un sentiment de profonde gratitude que le Gouvernement français enregistre ces témoignages spontanés de la sympathie de la République américaine.

M. François Gibon, entrepreneur des travaux des cimetières, à Marseille, vient de pourvoir, à ses frais, à l'habillement complet de 14 de ses ouvriers terrassiers qui font partie de la garde nationale. Des actes semblables méritent d'être publiés et, il serait à désirer qu'une pareille générosité trouvât beaucoup d'imitateurs.

La délégation du Gouvernement de la défense nationale,

Vu le décret du 11 octobre 1870;

Considérant que dans les départements envahis par l'ennemi, les nouveaux fonctionnaires peuvent être momentanément empêchés de se rendre à leur poste et de prêter publiquement le serment professionnel dans la première séance du corps auquel ils appartiennent.

Décrète :

Les magistrats et autres fonctionnaires qui, en raison des circonstances actuelles, sont momentanément dans l'impossibilité de prêter publiquement le serment professionnel, sont autorisés à le prêter par écrit, adressé directement au ministre duquel ils relèvent.

L'accusé de réception par le ministère de la lettre d'envoi du serment tiendra lieu de l'installation du fonctionnaire et l'autorisera à jouir de tous les droits et prérogatives attachés à sa fonction.

Fait à Tours, le 13 octobre 1870.

Les Membres du Gouvernement de la défense nationale,

Vu le décret du 14 juin 1813,

Considérant que le meilleur moyen de garantir l'autorité morale des chambres de discipline des compagnies d'huissiers, et la force disciplinaire dont elles sont investies par la loi, est de leur donner le droit de nommer leurs syndics,

Décrètent :

Article 1^{er}. — Les art. 55, § 1^{er} et 56 du décret du 14 juin 1813, sont abrogés.

Art. 2. — Les membres composant la chambre de discipline des compagnies d'huissiers nomment entre eux au scrutin et à la majorité absolue leur syndic qui peut être réélu.

En cas de partage des voix le scrutin est recommencé, et si le résultat est le même, le plus âgé des deux membres qui sont l'objet de ce partage est nommé de droit.

Art. 3. — Toute disposition de la loi contraire au présent décret est et demeure abrogée.

Tours, le 13 octobre 1870.

LES VOLONTAIRES AMÉRICAINS

L'Avenir de Rennes publie la relation du voyage des volontaires américains, que lui adresse l'un d'eux :

« Le steamer transatlantique *Lafayette* a quitté New-York le 29 septembre, ayant à bord un chargement d'armes et de munitions à destination du Havre, et 180 volontaires environ.

« Quelques minutes avant le départ du steamer, un ordre est venu de Washington, à l'instigation du ministre prussien baron de Gerold, d'empêcher l'embarquement des volontaires.

« Protestation de ces derniers, qui ne veulent débarquer que par la force.

« Quelques-uns des volontaires descendent à terre; les autres, résistants aux ordres de l'autorité, parviennent à quitter le port de New-York, grâce à la condescendance du commandant Rousseau.

« Le steamer qui, chargé d'armes, avait droit à une escorte de navires de l'Etat, a dû faire le trajet seul.

« Un aviso à vapeur qu'il rencontra à sa sortie du port l'accompagna à peu près une vingtaine de milles.

« Ce n'est que près de Brest, à environ 90 milles du port, qu'une légère frégate française fut rencontrée.

« Arrivée à Brest le 1^{er} octobre à six heures du matin.

« Débarquement des armes et munitions sur des chaloupes de l'Etat.

« Par ordre de l'amiral Renaud, les volontaires franco-américains furent transbordés à bord du vaisseau école la *Grande-Bretagne*, d'où ils ne sortent le jour même que grâce à la protestation faite par la garde nationale mobile et par la population.

« Remerciements sincères des Franco-Américains au commandant Mallet, ainsi qu'aux officiers du bord et à l'équipage, qui se sont effor-

cés de rendre leur emprisonnement moins pénible.

« Ovation de la population de Brest aux volontaires.

« Mauvais vouloir des autorités militaires et civiles, qui refusent d'accorder des feuilles de route aux volontaires, lesquels sont obligés de partir à pied le lundi 3 octobre, à trois heures et demie après midi, pour Landerneau.

« Ovation à Landivisiau.

« Ovation à Morlaix.

« Grâce à l'activité et au bon vouloir des autorités et des habitants de cette dernière ville, ils peuvent prendre le chemin de fer pour Rennes, où ils sont reçus par la garde nationale sédentaire et les pompiers, qui les escortent jusqu'à la mairie.

« Reconnaissance des volontaires et assurance de leur part de faire leur devoir en bons citoyens, en essayant de purger le pays des envahisseurs qui l'infestent. »

LES FRANÇAIS PRISONNIERS

Nous avons déjà publié de nombreuses listes d'officiers et de soldats français prisonniers en Allemagne; nous reprenons aujourd'hui cette nomenclature qui a pour les familles le plus grand intérêt.

MAGDEBOURG

Officiers du 1^{er} régiment de zouaves :

MM. Désandré, lieutenant colonel;
Guéze, capitaine;
Callet, id.
Cotton, id.
Joubert, lieutenant;
Lorrionnière, sous-lieutenant;
Onfroye de Béville, id.
Barbieux, id.
Eymard, id.

MAYENCE

Officiers du 8^e régiment de lanciers :

MM. De Dampierre, colonel;
Brice, lieutenant-colonel;
Heuck, chef d'escadron;
Bernard, capitaine;
Carré, id.
Blanchard de Salis, id.
De l'Horme, id.
Bernard, id.
Gersoz, lieutenant;
De Champsavin, id.
De la Giclais, id.
Bonenfant, sous-lieutenant;
De la Giclais, id.
Gand, id.
De Thierry de Faletars (Georges), id.
De Saint-Ferjeux, id.

DIRTY-SUR-LAHN (NASSAU)

Officiers faits prisonniers à Sedan :

MM. Japy, colonel du 35^e de ligne;
De Lacour, colonel du 4^e cuirassiers;
Germain, lieutenant-colonel du 15^e de ligne;
Pinard, lieutenant-colonel du 3^e cuirassiers;
Cailliot, lieutenant-colonel du 18^e de ligne;
Martin, chef de bataillon au 53^e de ligne;
Demangeon, chef d'escadron au 3^e chasseurs d'Afrique;
Laferrère, chef de bataillon au 45^e de ligne;

Matter et Godieu, chefs d'escadron au 3^e cuirassiers;

Lacour, chef d'escadron au 2^e cuirassiers;

Saint-Marc, chef de bataillon au 1^{er} zouaves;

Bouché, capitaine au 30^e de ligne;

Laligant et Baril, gardes d'artillerie.

DARMSTADT

Gendarmerie, M. Littaut, capitaine.

Artillerie, M. Gabé, Chabbert, Maître, capitaines; Mathis, lieutenant.

Génie, M. Müntz, capitaine.

1^{er} chasseurs à pied, M. Lebrun capitaine.

1^{er} zouaves, MM. Sonnois, Prax, capitaines.

6^e de ligne, MM. Millot, capitaine; Gras, lieutenant; 7^e id., MM. de Ferque, capitaine;

Tribolet, lieutenant; 8^e id., M. Rondot, lieutenant; 31^e id., MM. Leclerc, Zéni, capitaines;

Oudri, lieutenant; de Carbonnier de Marsac, sous-lieutenant; 40^e id., MM. Girardet, capitaine; Mager, Dortet, Campourcy, lieutenants;

Truc, Vimard, sous-lieutenant; 62^e id., M. Stephanopoli, lieutenant; 64^e id., MM. Letellier, Fontaine, Trionville Miradot-Couture, Dubedret, capitaines; Mozin, de Pourquery, de Pêchel-

vès, Lesbros, lieutenants; 65^e id., M. Castandet, lieutenants; 74^e id., MM. Fougère, capitaine;

Bizac, lieutenant; 79^e id., MM. Molle, Filippi, Renault, Lescur, Vigier, Berthay, Danay de Marsillac, Vitalis, Foucaud, Morin, de Byans, capitaines; Knoll, chef de musique; Guyot, de

Manthé, Lepaige, Pelletrau, Lequien, sous-lieutenants; 90 id., M. Hartmann, capitaine; 94^e

id., MM. Senart, capitaine; Toudot, lieutenant; 96^e id., M. Grillet, capitaine.

Be tirailleurs, M. Ben-Salah, sous lieutenant.

Artillerie de marine, MM. Godin, ayaal, capitaine; Gandon, vétérinaire.

2^e d'infanterie de marine, MM. Brizard, Laurencin, Bicheret, Laprairie, Raucoulet, capitaines; de Maussion, Bermeilly, Adam Pier-

rat, Dugué, lieutenants; 3^e id., MM. Veyne, Lanoe, capitaines; Truc, Berthe de Villers, lieutenants; Gabet, sous-lieutenant.

1^{er} hussards, MM. Godard-Dumarest, capitaine; Bizot, lieutenant; Tuillon, Gougault, Arène, du Quesnoy, sous-lieutenants; 4^e id., MM. Marlier, capitaine; Arnal, sous-lieutenant.

6^e chasseurs, MM. Domon, capitaine; Cabuchet, lieutenant.

3^e chasseurs d'Afrique, M. Carnause, capitaine; 4^e id., M. Prodhomme, lieutenant.

4^e lanciers, M. de Moulins-Rochefort, lieutenant; 7^e id., Probst, capitaine; de Dampierre, sous-lieutenant; 8^e id., M. Mariani, sous-lieutenant.

10^e dragons, M. Durand, capitaine.

2^e cuirassiers, M. d'Adhemar, Genay, lieutenants; 3^e id., M. Gardarein, capitaine; 5^e id., MM. de la Gournerie, capitaine; Poilleux, lieutenant; 6^e id., MM. Toussnel, Harmand, capitaines; Dubern, sous-lieutenant.

Officiers blessés dans les hôpitaux à Darmstadt.

3^e chasseurs à pied, M. Thévenin, capitaine.

24^e de ligne, M. Oudin, sous-lieutenant.

(La suite à demain.)

Pour tous les articles non signés : EVRARD.

Imprimerie P. Mouglin-Rusand, rue Stella, 3.

gracieusement et se mit à serrer le vent avec une vélocité merveilleuse; nous avions pris la chasse.

Toutes choses ainsi disposées, et le navire inconnu paraissait perdre beaucoup sur nous, le commandant redescendit, et se disposait à continuer sa narration; mais il n'y fallut pas penser.

Les dames s'étaient mises à raconter des histoires épouvantables de corsaires algériens.

Le commandant, blasé sur ces récits, alla fort tranquillement se coucher tout habillé dans son cadre, après avoir donné ordre qu'on le réveillât sur-le-champ s'il se présentait quelque chose d'extraordinaire.

Pour moi, je tins compagnie aux dames, qui ne se couchèrent point. Il faut avouer que je n'étais pas tout à fait à mon aise; non que je craignisse en aucune façon les corsaires barbaresques; « Allah nous garde, avaient-ils dit souvent, de toucher à quelque chose qui appartienne à son fils, le grand Napoléon! »

Sur ce point j'étais fort tranquille; mais pour ce qui regardait les pontons d'Espa-

gne et d'Angleterre, ma sécurité n'était point aussi complète.

Quand vint l'aube du jour, le commandant monta sur le pont; le *Cuirassier* filait toujours avec la même vitesse, et l'autre navire apparaissait encore à l'horizon, suivant la même route que nous.

Vers huit heures le vent fraîchit tellement, que la mâture en pliait; ses craquements firent craindre qu'elle ne se brisât. On fut obligé d'amener quelques voiles. Alors l'autre navire gagna sur nous, et gagna tellement, qu'à onze heures il était dans nos eaux.

C'était un grand navire peint en noir, de bonne construction, ayant toute la tournure d'un pirate; cependant parmi son grément, dont quelques manœuvres étaient brisées, on remarquait un désordre qui n'est pas ordinaire à bord de ces sortes de bâtiments.

Du reste, personne ne paraissait, les sabords étaient fermés. Les bâtiments marchèrent quelque temps de conserve. Alors le commandant, jugeant qu'il était trop tard pour éviter le combat, fit ma-

neuvrer de manière à se ranger bord à bord avec l'inconnu, à portée de fusil.

Alors il alla lui-même enfermer les dames dans la chambre et remonta en grand uniforme, l'épée d'une main et le porte-voix de l'autre; le tambour battit et chacun se mit à son poste, puis tout se tut et on attendit.

— Oh! du navire, oh!

Pas de réponse et personne ne parut.

— Ah! ça dit le commandant, est-ce qu'il se f... de nous; hissez pavillon français et appuyez d'un coup de canon à poudre.

Aussitôt un vaste pavillon tricolore se déploya majestueusement en montant à la corne, et le tonnerre roula dans l'immensité.

Aucun pavillon ne parut à bord du navire silencieux.

C'est singulier, dit le commandant, tirez à boulet.

Un second coup de canon retentit dont le boulet saborda quelques pieds du plat bord et coupa les écoute de la grande voile qui s'en alla en bandière; l'ennemi

perdit de sa vitesse, et nous carguâmes un peu de toile pour rester à portée.

Le coup de canon resta sans riposte. Le commandant braqua sa lunette sur l'ouverture du plat bord... Tout à coup sa figure peignit un grand étonnement.

— Ah! ça, dit-il, est-ce qu'ils sont morts, regardez au pied du grand mât, monsieur.

Et il passa la lunette à son second.

— Commandant, dit celui-ci, je vois deux ou trois hommes couchés par terre, et un autre debout et appuyé près du grand mât, mais ils ne bougent pas.

— Oh! du navire, oh!

Personne ne bougea. Le commandant saisit une carabine, ajusta l'homme appuyé contre le mât et tira... L'homme fit un léger mouvement en avant, mais il resta debout.

— Décidément, messieurs, dit le commandant en posant sa carabine le long du plat-bord, il faut aller les reconnaître de plus près; allons, une embarcation à la mer, douze hommes et un aspirant.

A. PATERSI.

(La fin à demain.)